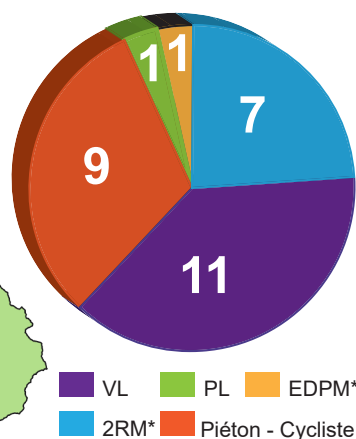


Localisation des accidents mortels en novembre 2020



Nombre de tués par catégories d'utilisateurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020



VL PL EDPM\*  
2RM\* Piéton - Cycliste

\*2RM : motards, cyclo  
\*EDPM : engin de déplacement personnel motorisé (trottinette...)

Nombre de tués en 2020 (janvier-novembre)	29
Nombre de tués en 2019 (janvier-novembre)	56
Nombre de tués en novembre 2020	1
Nombre de tués en novembre 2019	5

	Accidents	Tués	Blessés
Novembre 2020*	19	1	19
Novembre 2019	40	5	46
Décembre 2019-novembre 2020	440	36	520
Décembre 2018-novembre 2019	545	60	647
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-19 %	-40 %	-20 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	-17 %	-20 %	-18 %



Consultez, en cliquant directement sur le lien, *en italique*, le baromètre de novembre 2020

Répartition des tués	Catégories d'utilisateurs							Tranches d'âges								Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Cycliste	Motard	Cyclo	Voiture	EDPM	Trottinette	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	64-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	hors agglo	En agglo
Novembre 2020							1		1							1					1		1
Total mensuel %							100 %		100 %							100 %					100 %		100 %
Total 2020	4	5	1	6	11	1	1	1	3	3		6	10	2	4	26	3	1		22	6	20	9
Total annuel %	14 %	17 %	4 %	21 %	38 %	3 %	3 %	3 %	10 %	10 %		21 %	35 %	7 %	14 %	90 %	10 %	3 %		76 %	21 %	69 %	31 %

La mise en place d'un second confinement de la population à partir du 30 octobre 2020 dans le cadre de la gestion de la crise liée au Covid 19 a fortement impacté l'ensemble des déplacements routiers et en particulier individuels ou de loisirs.

**Au mois de novembre 2020**, 1 jeune utilisateur de trottinette électrique (engin de déplacement personnel motorisé (EDPM)) a perdu la vie sur une piste cyclable de Haute-Savoie (5 tués sur la route en novembre 2019).

**Au cours des douze derniers mois glissants**, le nombre de tués a baissé de 40 % ainsi que les nombres d'accidents -19 % (-105 accidents) et de blessés -20 % (-127 blessés).

## Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les véhicules lourds doivent désormais être équipés d'une signalisation matérialisant leurs angles morts

Tous les véhicules lourds de transport de marchandises et véhicules de transport de personnes circulant en France doivent apposer sur leur véhicule sur les côtés et à l'arrière du véhicule ce nouveau dispositif de signalisation.



### ANGLES MORTS : CONSEILS POUR ÉVITER LE DANGER À PIED



#### Avant de traverser un passage pour piétons, en cas de visibilité réduite :

- ✓ Soyez encore plus vigilant et n'utilisez pas votre téléphone portable.
- ✓ Avancez-vous prudemment sur la chaussée en vous écartant du véhicule qui masque votre vision.
- ✓ Élargissez votre angle de vision et arrêtez-vous à la limite du véhicule pour bien voir des deux côtés et être vu du chauffeur de camion.
- ✓ Manifestez votre intention de traverser.

### ANGLES MORTS : CONSEILS POUR ÉVITER LE DANGER À DEUX-ROUES



#### Lorsque vous rencontrez un véhicule lourd :

- ✓ Établissez un contact visuel avec le conducteur du véhicule.
- ✓ Ne le dépassez jamais par la droite.
- ✓ Ne cherchez jamais à le dépasser s'il manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche, en particulier à l'approche d'une intersection.
- ✓ Ne vous arrêtez jamais sous ses rétroviseurs ou à leur hauteur.